

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 NOVEMBRE 2023

PROCES-VERBAL

L'an deux mil vingt-trois, le neuf novembre à vingt heures, les Membres composant le Conseil Municipal de DINGE (ILLE ET VILAINE), régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le quatre novembre 2023 conformément aux articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de douze à la Mairie, sous la présidence de Madame Annabelle QUENTEL, Maire.

PRESENTS : Annabelle QUENTEL, Maire, Sami OSMANE, Delphine NOBILET, Aurélie THEMEZE, Adrien NOEL, Maires-Adjoints Philippe MANDON, Cécile CHAMBON Sylvie VETIER, Stéphane DEREDEC, Hélène BOUNIOL, Vincent DAUNAY, Anthony ROCHARD, Conseillers Municipaux.
Formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de dix-sept.

EXCUSES : Véronique ARBID, Conseillère Municipale, a donné pouvoir à Delphine NOBILET, Delphine GUTIERREZ, Conseillère Municipale, a donné pouvoir à Hélène BOUNIOL Patricia BENIS, Conseillère Municipale, a donné pouvoir à Philippe MANDON, Hervé TESSIER, Conseiller Municipal, a donné pouvoir à Annabelle QUENTEL, Nathalie TRUET, Conseillère Municipale, a donné pouvoir à Aurélie THEMEZE

Secrétaire de séance : Vincent DAUNAY,

1) Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Vincent DAUNAY, Conseiller Municipal, est désigné pour être secrétaire de la séance à :

L'unanimité

2) Rappel du compte-rendu de la séance du 3 octobre 2023

Unanimité

3) Présentation de l'aménagement de la rue des Rochers

Madame la Maire donne la parole à Monsieur ESCARBONNIER, urbaniste du cabinet A'DAO qui présente le projet d'aménagement de la rue des Rochers.

Une réunion de présentation à destination des riverains sera organisée prochainement.

4) Décision modificative

Madame la Maire indique que ce point est reporté à la prochaine séance du Conseil Municipal.

5) Subvention

Madame la Maire donne la parole à Madame Delphine NOBILET, Maire-Adjointe qui indique que le Comité jeunesse et culture utilise des citrouilles issues des plantations réalisées dans le cadre du Téléthon pour la préparation des manifestations d'Halloween. Elle propose que la commune verse directement la somme de 28 €, somme correspondant au prix des citrouilles, à l'association AFM TELETHON.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ATTRIBUE une subvention de 28 € à l'association AFM TELETHON

Unanimité

6) SIVOM du canton de Hédé : dissolution

Madame La Maire donne la parole à Madame Aurélie THEMEZE, Maire-Adjointe, qui indique que le Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (SIVOM), a exercé diverses missions depuis sa création en 1975. Aujourd'hui deux compétences subsistent :

- la gestion de barrières mise à disposition des communes pour les manifestations locales,
- la gestion de la résidence le Chemin Vert à Hédé.

Le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) stipule que les EHPAD de statut Fonction Publique Territoriale sont gérés par un CCAS ou un CIAS et ne peuvent être gérés par un SIVOM. Dès 2018, les services de l'Etat, le Conseil Départemental et l'Agence Régionale de Santé ont invité l'EHPAD le Chemin Vert à se réorienter vers une compétence ad hoc et non intercommunale.

APPROUVE la suppression de la compétence « gestion d'un équipement pour personnes âgées » exercée par le SIVOM du canton de Hédé-Bazouges.

Unanimité

7) Bibliothèque : désherbage

Madame La Maire donne la parole à Madame Aurélie THEMEZE, Maire-Adjointe qui indique que le « désherbage » est l'opération qui consiste à retirer du fonds de la bibliothèque un certain nombre de documents endommagés ou ne satisfaisant plus aux règles de la politique documentaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

AUTORISE le déclassement de documents (CD, périodiques et livres, provenant de la Bibliothèque municipale) :

- Documents en mauvais état,
- Documents au contenu obsolète,
- Documents ne correspondant plus à la demande des lecteurs,

Ces livres réformés seront cédés gratuitement par la suite à une ou plusieurs associations caritatives locales, à des particuliers, déposés dans la cabine à livre, ou à défaut, détruits.

Unanimité

8) Tarifs assainissement 2024

Madame la Maire indique que la SAUR augmente le tarif de l'assainissement collectif pour l'année 2024. Afin de limiter l'impact financier, Madame la Maire propose aux membres du conseil municipal de maintenir le tarif 2023 pour la part communale de l'assainissement identique aux tarifs votés en 2023.

DECIDE de maintenir la part fixe communale et la part proportionnelle communale de la redevance assainissement perçue par la SAUR au profit de la Commune aux tarifs identiques à ceux votés en 2023

Part communale fixe (abonnement diam 15 mm)	24,01 €
Part communale proportionnelle (consommation au m3)	0,7483 €

Unanimité

9) Présentation du rapport d'activité de la CCBR

Les membres du Conseil Municipal prennent acte de la présentation de ce rapport.

10) Présentation du rapport d'activité 2022 du service d'eau potable SMG35

Les membres du Conseil Municipal prennent acte de la présentation de ce rapport.

Informations diverses :

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal :

Madame la Maire donne la parole à Madame Hélène BOUNIOL, Conseillère Municipale qui indique que l'Etat a demandé à la Communauté de communes de réduire les surfaces à Urbaniser. La Communauté de communes propose donc à chaque commune de réduire sa surface de façon égalitaire. La commune de Dingé bénéficiera donc dans cette version du PLUi , d'une zone à urbaniser 1AUE d'une surface de 0,23 ha pour les 10 prochaines années.

Les communes devront donc réfléchir différemment à leur aménagement. L'esprit de la loi est de densifier les zones déjà urbanisées. La création de lotissements, ne sera plus envisageable car elle réduit la surface naturelle et agricole.

Restauration Scolaire :

Madame La Maire indique que la commune a fait appel aux services de l'entreprise Convivio qui livre des repas au restaurant scolaire en liaison chaude.

A compter du 20 novembre, les repas seront élaborés sur place et ce jusqu'à la fin de l'année scolaire 2023/2024

Transports en commun :

Madame la Maire indique qu'elle a rencontré les services de BREIZHGO, en charge des transports en commun de Bretagne.

En raison des futurs travaux qui se dérouleront sur la place Gumiel de Izan, limitant les possibilités de manœuvre, il est proposé que la rue de l'église soit ouverte à la circulation des transports en commun afin que ces véhicules puissent tourner autour de l'église pour rejoindre leur itinéraire, ne pouvant plus faire demi-tour sur la place Gumiel de Izan.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h24.

Annabelle QUENTEL
Maire

